



APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N°00013/AONO/C-ATOK/CIPM/2026 DU 14/09/2026

POUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU TRONÇON DE ROUTE AKOK MAKANG-NGOULEMAKONG (25,00 KM) DANS LA COMMUNE D'ATOK, DÉPARTEMENT DU HAUT-NYONG, RÉGION DE L'EST.

FINANCEMENT : BUDGET MINTP, Ligne Fonds Routier, Exercices 2026, 2027 et 2028.

Le MAIRE DE LA COMMUNE D'ATOK, Maître d'Ouvrage, lance pour le compte de l'Etat du Cameroun, un Avis de Consultation pour le contrôle technique et la surveillance des travaux des travaux sus indiqués.

1. Objet du dossier d'appel d'offres :

Dans le cadre de la campagne d'aménagement des routes pour les exercices 2026, 2027 et 2028, le MAIRE DE LA COMMUNE D'ATOK, Maître d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence POUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU TRONÇON DE ROUTE AKOK MAKANG-NGOULEMAKONG (25,00 KM) DANS LA COMMUNE D'ATOK, DÉPARTEMENT DU HAUT-NYONG, RÉGION DE L'EST.

FINANCEMENT : BIP MINTP, Ligne Fonds Routier, Exercices 2026, 2027 ET 2028.

2. Allotissement

L'Avis de Consultation porte sur un (01) seul lot pour le contrôle technique et la surveillance des travaux tel que présenté

3. Consistance des prestations :

Le Cocontractant devra:

- Surveiller l'exécution des travaux;
- Assurer le contrôle technique et géotechnique de la mise en œuvre des travaux ;
- Proposer à la signature du Chef de Service du marché des ordres de services nécessaires à la bonne exécution des travaux ;
- Veiller à l'assurance de la qualité et à l'application des mesures de protection de l'environnement ;
- Veiller à l'établissement des plans de récolement.

Les prestations du titulaire sont définies de manière plus détaillée dans les Termes de Références.

4. Participation et origine :

La participation est ouverte à égalité de conditions aux Bureaux d'études techniques installés au Cameroun.

5. Financement :

Les prestations, objet du présent appel d'offres sont financées par le Budget du MINTP, ligne Fonds Routier, Exercices 2025, 2026 et 2027, pour un Montant de 32 000 000 FCFA repartie en 8 millions en 2026, 12 millions en 2027 et 12 millions en 2028.

6. Délai d'exécution des prestations

Le délai maximum d'exécution des travaux est fixé à Douze (12) mois repartie ainsi qu'il suit :

Tranche Ferme TF en 2026	Tranche Conditionnelle TC1 en 2027	Tranche Conditionnelle TC2 en 2028
Quatre (04) mois	Cinq (04) mois	Cinq (04) mois

7. Administration au nom de laquelle sera conclu le marché

A l'issue de l'examen des offres des soumissionnaires et du choix de l'attributaire par le Maître d'Ouvrage, le marché sera conclu entre celui-ci et le Maître d'Ouvrage qui est le MAIRE DE LA COMMUNE D'ATOK, Maître d'Ouvrage

8. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté ou retiré aux heures ouvrables dès publication du présent avis auprès du Secrétariat Général ou service technique de la Commune d'ATOK sur présentation de l'original d'une quittance de versement à la Recette Municipale d'ATOK d'une somme non remboursable de **Vingt-cinq mille (25 000) F CFA** au titre des frais d'achat de dossier.

Cette quittance devra identifier le payeur comme représentant l'Entreprise désireuse de participer à la Consultation.

9. Cautionnement provisoire (garantie de soumission) :

Conformément aux dispositions du point 7c de la Circulaire N°000014/C/MINMP/CAB du 23 juillet 2025 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de déconsignation, de restitution et de réalisation des garanties dans les marchés publics, **les soumissionnaires sont dispensés de la caution de soumission** dans le cadre de la présente procédure.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des

10. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres :

Le Dossier de Consultation peut être consulté au Secrétariat General de la Commune d'ATOK.

11. Présentation des offres :

Les documents constituant l'offre seront répartis en trois volumes ci-après, placés sous double enveloppe dont :

☞ L'enveloppe A contenant les Pièces administratives (volume 1) et l'Offre technique (Volume 2)

☞ L'enveloppe B contenant l'Offre financière (Volume 3).

Toutes les pièces constitutives des offres (Enveloppes A et B), seront placées dans une grande enveloppe extérieure scellée portant uniquement la mention de l'Avis de consultation en cause.

Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DC et séparées par des intercalaires de couleur identique autre que la blanche.

12. Remise des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en cinq (05) exemplaires dont un (01) original et quatre (04) copies marquées comme tels, devra parvenir sous plis fermés, Au Service technique de la Commune d'ATOK, au plus tard le **13/10/2026 à 10 heures**. Elle devra porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N°00013 /AONO/C-ATOK/CIPM/2026 DU 14/09/2026

POUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU TRONÇON DE ROUTE AKOK MAKANG-NGOULEMAKONG (25,00 KM) DANS LA COMMUNE D'ATOK, DÉPARTEMENT DU HAUT-NYONG, RÉGION DE L'EST.

FINANCEMENT : BIP MINTP, Ligne Fonds Routier, Exercices 2026, 2027 ET 2028.

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».

Les offres parvenues après la date et l'heure de dépôt seront irrecevables.

13. Ouverture des offres :

L'ouverture des offres aura lieu le **13/10/2026 dès 11 heures** précises dans la salle de réunion de la Commune d'ATOK.

L'ouverture des plis se fera en un temps et en trois étapes :

- ☞ 1^{ère} étape : Ouverture de l'enveloppe A contenant les pièces administratives (volume 1),
- ☞ 2^{ème} étape : Ouverture de l'enveloppe B contenant les offres techniques (volume 2)
- ☞ 3^{ème} étape : Ouverture de l'enveloppe C contenant les offres financières (volume 3).

Tous les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne dûment mandatée (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. Recevabilité des offres

Les offres parvenues après la date et l'heure de dépôt des offres ou celles ne respectant pas le mode de séparation de l'offre financière des offres administratives et techniques seront irrecevables.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel de Consultation.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois à la date initiale de remise des offres.

15. Critères d'évaluation des offres :

15.1 : Critères éliminatoires :

- a) Absence de la caution de soumission ;
- b) Absence de l'attestation de catégorisation ou de la décision de catégorisation dans le domaine routier et la catégorie D ;
- c) Absence ou non-conformité de la caution de soumission timbrée au dépouillement ;
- d) Absence ou non-conformité d'une pièce administrative non régularisée 48 heures après l'ouverture des offres ;
- e) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- f) Absence d'un sous-détail des prix ;
- g) N'avoir pas satisfait à 80% des critères essentiels, soit 9/11 ou 88 sur 100 points à l'analyse de l'offre technique.

17-2 : Critères essentiels

Les offres techniques

Les offres techniques seront notées en fonction des critères essentiels ci-après:

Méthodologie sur 11 points

1. Attestations de visite des lieux du projet sur 1 point ;
2. Rapport de visite des lieux du projet sur 1 point ;
3. Reportages photographiques des lieux sur 1 point .
4. Organigramme du BET sur 1 point ;
5. Planning de mobilisation du personnel sur 1 point ;
6. Déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné un marché au cours des trois dernières années, et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établie par le Ministère des Travaux Publics 1 point ;
7. Analyse des prestations sur 1 point ;
8. Approche technique sur 1 point ;
9. Methodologie envisagée sur 1 point ;
10. Calendrier de mobilisation du personnel sur 1 point ;
11. Calendrier des activités hebdomadaires du personnel sur 1 point
12. Présentation des offres sur 3 points

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent tenus par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Attribution du marché :

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la mieux-disante, c'est-à-dire celle ayant obtenu la note finale la plus élevée, et jugée substantiellement conforme au Dossier de Consultation.

18. Renseignements complémentaires :

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Secrétariat Général ou au Service Technique de la Commune d'ATOK, aux numéros de

NOTA : « pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS à la CONAC au numéro vert 1517 ».

Atok, le 14/09/2026

Le Maire.

Autorité Contractante

Ampliations :

- PREFET/HN ;
- ARMP ;
- SOPECAM ;
- PDT/CIPM-ATOK ;



Jean Yves Bab
Analyste Economiste